

La Production Vivrière Dans L'innovation En Culture Anacardière Dans Le Département De Bouaké (Côte D'Ivoire)

Kouassi Koffi Moïse¹, KRA Kouakou Valentin², ADOU Paul Venance³

¹Doctorant, Université Alassane Ouattara

²Socio-économiste, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

³Sociologue, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara



Résumé – Dans le but de favoriser une agriculture rentable dans le centre et le nord de la Côte d'Ivoire, les services d'encadrement donnent une assistance technique aux producteurs d'anacarde. Il s'agit de les initier aux techniques culturales novatrices qui favorisent la hausse du rendement et des revenus. Cependant, l'intérêt des producteurs de Brobo, de Adikro et de Diabo pour les cultures vivrières ne favorise pas l'adoption de cette innovation. Cet article nous permet d'analyser l'impact de la production vivrière sur l'adoption de l'innovation culturelle introduit dans la production de l'anacarde dans le département de Bouaké. Pour y parvenir, la théorie du choix rationnel a servi de fondement théorique de l'étude. Tout en privilégiant l'approche qualitative, le guide d'entretien et l'observation directe ont permis la collecte de donnée sur le terrain. L'analyse nous permet de comprendre que la coïncidence des travaux au sein des deux types de cultures et la faiblesse des revenus des producteurs est facteur de non-adoption de l'innovation. En se référant à une rationalité dans leur prise de décision, les producteurs d'anacarde ne recourent pas à l'innovation parce qu'ils se rendent majoritairement disponibles pour les cultures vivrières qui assurent leurs subsistances et fournies des revenus supplémentaires. L'incapacité des revenus de l'anacarde à assurer la sécurité alimentaire illustre l'attachement des producteurs aux cultures vivrières.

Mots clés – Agriculture, Culture Vivrière, Anacarde, Innovation, Producteurs, Sécurité Alimentaire.

Abstract – With the aim of promoting profitable agriculture in the center and the north of Ivory Coast, the supervisory services provide technical assistance to cashew producers. It is a question of introducing them to innovative cultivation techniques that encourage increased yields and incomes. However, the interest of Brobo, Adikro and Diabo producers in food crops does not encourage the adoption of this innovation. This article allows us to analyze the impact of food production in the department of Bouaké. To achieve this, rational choice theory served as the theoretical basis for the study. While favouring the qualitative approach, the interview guide and direct observation made it possible to collect data in the field. The analysis allows us to understand that the coincidence of work within the two cultures is a factor in the non-adoption of innovation. By referring to rationality in their decision-making, cashew producers do not resort to innovation because they mainly make themselves available for food crops which proved their subsistence and provide additional income. The inability of cashew income to provide food security illustrates producers' attachment to food crops.

Keywords – Agriculture, Food Crops, Cashews, Innovation, Producers, Food Safety.

I. INTRODUCTION

À l'aube de l'indépendance, l'héritage colonial et les impératifs économiques vont pousser les autorités ivoiriennes à faire la promotion des terres agricoles. Dans ce contexte, elles vont privilégier dans le plan de développement du pays les espaces les mieux

adaptés aux cultures pérennes. C'est ainsi que les premières initiatives de développement furent favorables au sud et à l'ouest forestier. En réalité, il s'agit d'un héritage colonial qui s'est poursuivi à travers cette promotion par l'État ivoirien. Cette initiative qui tout en privilégiant les milieux forestiers favorables aux cultures industrielles, place les régions savanicoles en marge de l'activité économique nationale (KOFFI Y.J.J., 2005). Parce que le café et le cacao fournissaient de forts surplus financiers, le vivrier et le maraîcher qui constituaient les principales spéculations du centre et du nord de la Côte d'Ivoire étaient de plus en plus négligés. Résultat, l'on assiste à une forte migration des populations des régions de savane vers les zones forestières. Bien que cette migration ait favorisé une relative stabilité de l'économie agricole à travers l'accès aux marchés européens et par la mise en place des accords internationaux sur le binôme café-cacao, les résultats demeurent moins satisfaisants au niveau de l'ensemble des paysans ivoiriens. En effet, si dans la moitié sud les paysans disposent d'une gamme variée de cultures de rente qui génèrent des revenus relativement élevés, ceux de la région savanicole restent cependant confrontés à une paupérisation de plus en plus croissante. Dès lors, leur attente est de trouver une culture aussi rentable que le café et le cacao du sud et de l'ouest forestier.

Conscient de l'inégalité dans la distribution territoriale des cultures commerciales, les politiques agricoles vont opter pour une promotion volontariste d'une agriculture de rente de diversification. Celle-ci inscrit progressivement l'anacarde comme la principale culture de rente des régions centres et nord du pays. En effet, introduit en Côte d'Ivoire entre 1959 et 1960 comme couvert végétal, l'anacarde présente les mêmes caractéristiques que le binôme café-cacao vu la forte demande de la noix de cajou sur le marché international. Outre l'importante économie que prend cette culture ces dernières décennies, elle est dominée par une production extensive aux itinéraires traditionnels. Dès lors, la production demeure faible et les producteurs ruraux restent vulnérables malgré leur grand effort d'investissement. Pour pallier à ce problème, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) a mis à la disposition de l'Agence National d'Appui au Développement Rural (ANADER) des packages technologiques appropriés en vue de leur vulgarisation auprès des paysans. Pour ces structures d'encadrement, c'est le respect effectif des techniques diffusées qui peut garantir la hausse du rendement et résoudre le problème de vulnérabilité des producteurs et singulièrement face aux changements climatiques. Malgré ces différentes initiatives qui donnent l'avantage au paysan du centre et du nord à l'image de ceux des zones forestières, l'innovation ne rencontre pas d'adhésion et leur intérêt pour le vivrier et le maraîcher devient de plus en plus important. Dès lors, comment s'interprète cette non-adhésion des paysans à l'innovation impulsée par ces structures d'encadrements dans la filière anacarde ? Comment les activités au niveau du vivrier impactent-elles l'innovation en culture anacardière ? Quelles en sont les conséquences économiques sur les producteurs ?

L'étude propose de comprendre la non-adhésion des paysans aux techniques novatrices conseillées par les structures d'encadrement pour le développement de l'anacarde. De façon spécifique, il s'agit :

D'analyser l'impact du vivrier sur l'innovation en culture anacardière ;

D'évaluer les conséquences économiques de la culture de l'anacarde sur les producteurs.

Dans ce contexte qui privilégie un changement social, l'analyse de la motivation de l'action a reposé sur la théorie du choix rationnel. Celle-ci reste adaptée au modèle théorique de BECKER G. (1976) qui pose que parmi tant d'options possibles, l'individu fait ses choix en fonction de l'utilité qui en découle. En d'autres termes, l'individu adopte un comportement parce qu'il a des raisons de le faire. Celle-ci permet donc de comprendre les motivations du paysan dans sa décision d'adoption des pratiques qui conviennent le mieux dans son système de production.

II. MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée en novembre 2019 à travers les localités de Brobo, Adikro, et de Diabo dans la Région du Gbéké (centre de la Côte d'Ivoire). Elle se propose de mener une réflexion sociologique sur l'impact des activités vivrières sur l'adoption de l'innovation initiée par les structures d'encadrement dans la production anacardière. Tout en privilégiant l'approche mixte, l'étude repose sur la recherche documentaire ; un questionnaire et un guide d'entretien. En tenant compte d'une population mère estimée à 5 900 producteurs (ANADER Bouaké, 2019), l'échantillon quantitatif a reposé sur un total de 159 paysans choisis de façon probabiliste.

L'échantillon qualitatif nous a permis d'interroger d'une part les acteurs institutionnels et d'autre part des producteurs d'anacarde. Au niveau des acteurs institutionnels, la technique par choix raisonné a été privilégiée et a consisté à interroger 8 personnes reparties comme suit : le coordinateur du projet Conseil Agricole Anacarde du département de Bouaké (1), des conseillers agricoles (4) et des responsables des coopératives agricoles villageoises (3). En ce qui concerne les producteurs d'anacarde, la

technique par saturation de l'information a été mobilisée pour ainsi interroger 19 paysans. Au total, l'échantillon qualitatif est composé de vingt-sept (27) personnes ressources. Les données qualitatives ont été transcrrites, regroupées par thème et sous-thèmes en tenant compte des convergences et divergences selon l'analyse du contenu. Quant aux matériaux quantitatifs, ils ont fait l'objet d'analyse statistique à l'aide du logiciel Sphinx.

III. RÉSULTATS

3.1. De la mise en culture de l'anacarde par les producteurs ruraux

La culture de l'anacarde dans les localités étudiées permet d'observer son association avec le vivrier et une difficile adoption de l'innovation agricole.

3.1.1. De l'association de l'anacardier au vivrier

Chaque année dans le milieu rural, les paysans préparent les parcelles à cultiver en fin de saison sèche. Ces parcelles bien aménagées après défrichage sont généralement destinées à la culture de l'igname. Les noix de cajou sont ensuite semées et les jeunes plantes restent en association avec d'autres cultures telles que le maïs, l'arachide, le manioc, et la banane plantain après la récolte de l'igname. Pour KOUAME, producteur d'anacarde à Adikro :

« Lorsque nous nettoyons notre parcelle, nous attendons la première pluie pour faire nos buttes d'igname. C'est après les buttes que nous semons directement les noix de cajou. Ensuite, nous pouvons après mettre le manioc et la banane ».

Au cours de la deuxième année, certains producteurs effectuent à nouveau un défrichage pour semer l'arachide. C'est une tâche qui est assurée majoritairement par la femme. Celle-ci représente la principale force de travail dans les plantations d'anacardier durant les premières années. Quant à l'homme, il reprend le contrôle de l'exploitation lorsque l'association n'est plus possible à travers des sarclages répétitifs. Les cultures vivrières qui sont en grande partie tenues par la femme génèrent des revenus substantiels et participent aux besoins du ménage. C'est ce que ASSOU (producteur d'anacarde à Brobo) nous fait savoir :

« lorsque je finis de récolter les ignames, ma femme prépare la terre pour semer son arachide et comme je ne peux pas lui donner de l'argent à tout moment, elle s'en sert après la vente pour ses petits besoins. Souvent même, c'est elles qui achètent les petits trucs en cuisine comme de l'huile, le sel, etc. c'est à partir de la troisième année où les arbustes restent en association avec les bananiers et manioc que je m'investis à nouveau dans son entretien »

A côté de l'homme, la femme représente une force de travail dans la production de l'anacarde, car c'est à elle qu'appartient l'entretien des jeunes plants les deux premières années de la production. Aussi, l'association des cultures vivrières avec l'anacardier dure de trois (3) à quatre (4) ans (voir tableau 1).

Tableau 1 : association de culture dans une plantation d'anacardier

ANNÉES	Association de cultures
1 ^{ère} année	Ignane, anacarde, maïs, manioc, banane plantain
2 ^{ième} années	Arachide, anacarde, maïs, manioc, banane plantain
3 ^{ième} années	Anacarde, manioc, banane plantain
4 ^{ième} années	Anacarde, banane plantain
5 ^{ième} années	Anacarde

Source : auteur enquêtes ; novembre 2019

Le tableau montre que les cultures vivrières sont associées à l'anacarde les quatre premières années avec un progressif retrait ou diminution de certaines d'entre elles à partir de la troisième année. L'intérêt de cette association réside principalement dans la réduction du travail qu'elle favorise pour le producteur. Certains propos sont illustratifs :

« lorsque nous associons les cultures de l'igname, du manioc ou de l'arachide à notre plantation, cela facilite le travail. Pourquoi ? Parce que quelqu'un qui effectue un défrichage destiné uniquement à la culture de l'anacarde va fournir le double, voir le triple du travail que nous effectuons. Pourtant au cours d'une saison, on doit aussi entretenir les champs »

d’igname qui nous servent de nourriture. Je pense que dans notre village, personne ne s’adonne à cette pratique » (extrait de l’interview avec ASSAMOIH, planteur d’anacarde à Adikro, en novembre 2019).

Ou encore :

« si je plante manioc, banane dans mon champ d’anacarde c’est pour ne pas faire un double travail. Parce que quand je nettoie dans mon champ de manioc ou de banane, je nettoie en même temps dans mon champ d’anacarde. C’est pourquoi au village ici, les gens font ça. Et puis de nos jours, tout le monde est là planté anacarde. Qui va se lever pour venir travailler dans champs de son ami ? On ne trouve plus les bras valides. » (Extrait de l’interview avec BOHOUSSOU K., planteur d’anacarde à Adikro en novembre 2019)

L’association des cultures vivrières à celle de l’anacardier constitue une forme d’économie du travail pour le paysan. Ainsi, les populations rurales s’y intéressent davantage dans leur système de production agricole.

3.1.2. La production vivrière : une entrave à l’adoption de l’innovation en culture anacardière

Il importe de définir la notion d’innovation avant de montrer comment la production vivrière impacte son adoption dans la culture de l’anacarde.

Le concept “d’innovation” désigne dans le contexte de cette étude, une forme de modification du travail. C'est-à-dire qu’elle est régulatrice de connaissances nouvelles et impose l’abandon des pratiques traditionnelles. Sa diffusion dans le monde rural repose sur le développement de nouveaux programmes et outils, de nouvelles pratiques et de stratégies initiées par les structures d’encadrement. Pour être exhaustive, son application requiert un temps suffisamment long selon l’approbation des paysans. Dans ce milieu, les producteurs restent de plus en plus attachés aux cultures d’autosubsistance malgré le caractère économique de l’anacarde, principale culture industrielle de la région. L’intérêt du paysan pour le vivrier et le maraîcher s’explique par le fait que ces deux spéculations assurent leur subsistance alimentaire. Cette agriculture de plus en plus orientée vers la consommation familiale réduit en conséquence la disponibilité du paysan et ne favorise pas en effet le recours à l’innovation dans la culture anacardière. Ainsi, le temps de travail réservé à cette dernière reste relativement réduit et ne favorise pas l’application des techniques culturales novatrices ; généralement plus contraignantes. Cette situation met en évidence une forte persistance des habitudes traditionnelles dans la production de la noix de cajou.

Le développement des cultures vivrières en milieu savanicole influence fortement l’innovation introduite dans la culture de l’anacarde. Bien qu’elle garantit une amélioration des revenus, l’intérêt des producteurs pour le vivrier et le maraîcher ne favorise pas l’adoption de cette innovation. La coïncidence des travaux au sein de ces deux cultures est jugée comme principal facteur de résistance à cette innovation culturelle par les producteurs.

« Les mêmes producteurs d’anacarde disposent de grands champs d’ignames. Or les activités au sein des deux plantations coïncident. Dans ces conditions, le producteur ne s’adonne pas aux nouvelles techniques que nous leur diffusons parce qu’en s’adonnant à ces techniques, ils risquent de voir leurs plantations d’igname rester en brousse alors que c’est elles qui favorise en premier leur subsistance » (Interview réalisé avec KOUAME, conseiller agricole anacarde).

Unanimes face à cette réalité, les paysans estiment que s’adonner à l’innovation, c’est s’exposer d’une part à une vulnérabilité alimentaire et d’autre part à une insécurité financière. Pour ces agriculteurs, l’application de nouvelles techniques peut causer la réduction ; voire l’abandon de certaines cultures vivrières parce qu’elles les invitent à consacrer un temps de travail relativement long au profit de l’anacarde. Le cas échéant, ils sont contraints de se limiter aux faibles revenus saisonniers de l’anacarde malgré au dépend du vivrier qui pourtant leur assure à la fois des revenus supplémentaires et des aliments comme l’explique KOFFI (producteur d’anacarde à Diabo) :

« Vous savez, on ne peut faire ce que les gens nous enseignent là. C’est vrai anacarde là nous donne de l’argent, mais cet argent ne peut pas durer avec nous parce que la production est saisonnière. Si on veut suivre ces nouvelles techniques là on ne pourra pas avoir de grand champ d’igname ou de manioc qui nous donne de l’argent pendant certaines saisons. En plus de nous donner de l’argent, ces cultures permettent de réduire nos dépenses dans l’achat des denrées alimentaires (...) il faut donc comprendre que ces nouvelles façons de faire nous arrange pas tout le temps. »

En dépit des raisons susmentionnées, l’un des principaux facteurs de la non-adoption de l’innovation réside dans la coïncidence des activités à mener dans le calendrier agricole (voir tableau 2).

Tableau 2 : calendrier des opérations de travail au sein des cultures vivrières et anacardière

Activités Mois	Activités liées aux cultures vivrières	Activités liées aux cultures de l'anacarde
Janvier	Récolte de l'igname tardive, défrichement des parcelles pour la production de l'igname tardive	Installation des pépinières, Premier sarclage, début de récolte des noix de cajou
Février	Récolte de l'igname tardive, défrichement des parcelles pour la production de l'igname tardive	
Mars	Aménagement des parcelles à cultiver	Période de semis direct de la noix de cajou, Récolte des noix de cajou
Avril	Buttage d'igname tardive, semi	
Mais	Buttage d'igname tardive, semi	
Juin	Buttage d'igname tardive, semi, début du tuteurage pour l'igname tardive	
Juillet	Défrichement du verger d'igname, tuteurage pour l'igname	
Août	Défrichement du verger d'igname	
Septembre	Défrichement du verger d'igname, première récolte de l'igname précoce	
Octobre	Récolte de l'igname précoce, début des buttages de l'igname précoce	Début des installations des pépinières, Préparation de la bande pare-feu
Novembre	Deuxième sarclage du verger d'igname, buttage d'igname précoce	
Décembre	Deuxième récolte d'igname précoce, début de récolte d'igname tardive, début des défrichements pour la production de l'igname,	

Source : Auteur enquête ; novembre 2019

Le tableau ci-dessus démontre que les activités de production vivrière et anacardière coïncident dans le calendrier agricole annuel. Elles s'intensifient de mi-février à fin mai où la récolte se superpose à la préparation des champs et la semence du vivier.

Au-delà de cette coïncidence, les paysans des zones étudiées n'adoptent pas l'innovation, parce qu'elle est couteuse par rapport aux pratiques traditionnelles auxquelles ils sont habitués. Selon leur perception, s'adonner à ces pratiques non sécurisées peut non seulement affecter leur économie, mais plonger également les ménages dans une situation d'insécurité alimentaire. Les propos de BOHOUSSOU (planteur d'anacarde à Adikro) sont illustratifs :

« Vous savez que nous producteur là on n'a pas assez d'argent. Ce que les conseillers agricoles nous apprennent là, si on veut faire ça, on va prendre tout notre petit argent là pour mettre dedans. C'est comme si on n'a rien fait ; déjà anacarde là même on ne paye pas au prix de l'État et si tu as eu 500 kg achetés à 150 ou 200 F combien tu vas prendre pour entretenir champs là ? Vraiment on ne s'oppose pas hein, mais ça ne peut pas nous arranger. »

Par ailleurs, la traite de la noix de cajou est limitée à un seul trimestre et les faibles revenus ne tiennent que sur quelques mois ; quand ils ne sont pas dépensés en même temps. Cette situation n'encourage pas les paysans à respecter les prescriptions des conseillers agricoles et leurs plantations restent en grande partie à l'abandon. Pour BOHOUSSOU K., (planteur d'anacarde à Adikro),

« Comme anacarde là ne produit pas toujours comme nos vivriers et maraîchers là, on stop les activités quand anacarde là ne produit plus. C'est vers novembre et décembre qu'on vient nettoyer dedans pour attendre la production. Pendant ce temps, les vivriers nous donnent un peu d'argent pour nos besoins. »

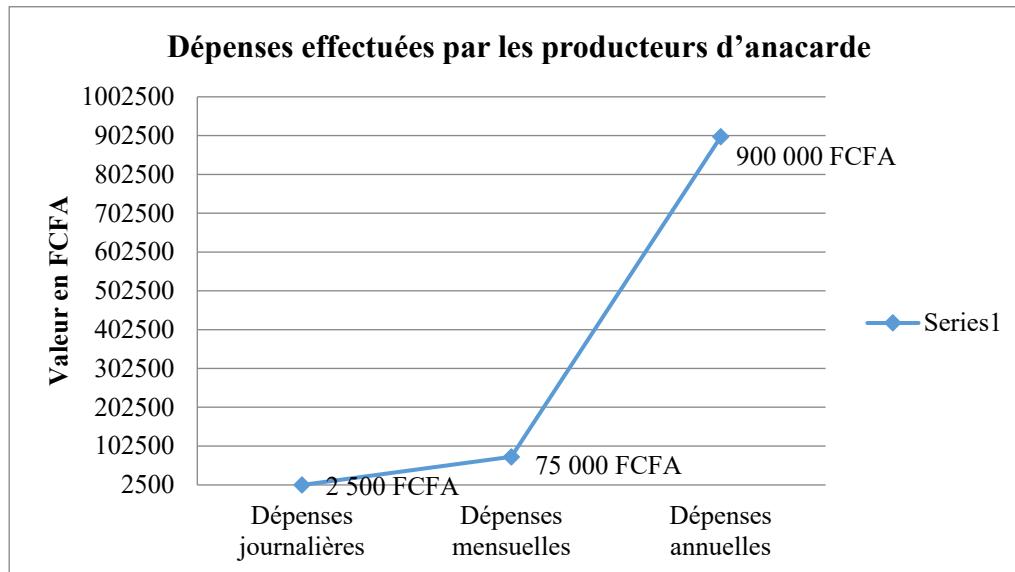
Il convient de retenir que la non-adhésion des paysans à l'innovation dans la culture anacardière fait suite au temps de travail qui en découle, mais surtout au développement du vivrier ; plus avantageux en termes de sécurité alimentaire et de revenus substantiels repartis sur toute l'année. La culture de l'anacarde reste économiquement peu rentable pour les paysans.

3.2. La faiblesse des revenus des paysans

Cet axe permet de présenter les revenus tirés de la production anacardière face aux besoins des ménages des producteurs.

3.2.1. De l'insuffisance des revenus de l'anacarde face aux besoins familiaux

Les enquêtes sur le terrain ont révélé qu'un producteur dispose en moyenne de 4 hectares d'anacardier pour une production moyenne estimée à 450kg/hectare. La superficie maximale et le rendement moyen des producteurs permettent d'évaluer les revenus des producteurs par traite. Fixé à 500 FCFA/kg au cours de la campagne de 2019 à Bouaké, ce prix a basculé jusqu'à 225 FCFA/kg pendant la campagne. En tenant compte de 225 FCFA/kg de mars à juillet 2019, ce prix permet à un producteur de 4 hectares de collecter 405 000 FCFA comme revenu brut annuel. Cette somme s'avère insuffisante pour la couverture des dépenses annuelles du ménage qui se résument en la scolarisation des enfants, achat de denrées alimentaires, organisation de fêtes et autres funérailles, etc. Ainsi, dans les zones concernées par l'étude, on dénombre en moyenne sept (7) personnes par ménage et les dépenses journalières sont estimées à environ 2500 FCFA. Les dépenses effectuées par les ménages sont perceptibles par la courbe ci-dessous.



Source : Auteurs, enquêtes novembre 2019

Figure 2 : Courbe d'évolution des dépenses effectuées par les producteurs

Face à la flambée des prix des denrées alimentaires ces dernières décennies, et pour une famille qui doit en acheter pour se nourrir, l'analyse de la courbe révèle que c'est en moyenne 2 500 FCFA qu'elle dépense par jour. Celle-ci s'élève à 75 000 FCFA par mois et donc 900 000 FCFA par année face à un revenu annuel de 405 000 FCFA. Il ressort que la culture de l'anacarde dans le département de Bouaké et singulièrement à Brobo, Adikro et Diabo ne permet pas aux producteurs de couvrir les besoins des ménages concernés.

Même si les producteurs disposent de superficies élevées, les revenus qu'ils en tirent ne leur permettent pas de subvenir aux différents besoins familiaux. En outre, pour compenser ce déficit économique, les producteurs affirment avoir recours à des prêts auprès des acheteurs de la noix de cajou. En contractant ces prêts, ces producteurs s'enclavent dans une forte paupérisation et ceci limite considérablement leur capacité d'accès aux besoins du ménage. C'est ce que ASSOU révèle en ces lignes :

« Déjà à cause de la faiblesse des revenus de l'anacarde, nous sommes endettés. Parce que l'argent qu'on gagne ne peut pas terminer l'année, nous sommes obligés de prendre des prêts auprès des acheteurs que nous remboursons la campagne suivante. Souvent c'est à la rentrée scolaire qu'on prend ces dettes. Nos enfants doivent aller à l'école alors qu'on ne peut pas garder l'argent là jusqu'à la rentrée. »

Compte tenu des dépenses journalières ainsi définies, on peut déduire que le revenu tiré de la production de l'anacarde demeure insuffisant pour assurer la subsistance du ménage. Cette situation contribue fortement à la vulnérabilité économique des producteurs de noix de cajou des zones couvertes par l'enquête. C'est d'ailleurs le principal facteur d'endettement des producteurs dans le milieu rural.

3.2.2. La faiblesse du revenu des producteurs d'anacarde :un facteur de la non-adoption des techniques novatrices

Comme susmentionnée, la superficie moyenne détenue par les producteurs est de 4 hectares. Certains d'entre eux louent leur verger à la main-d'œuvre. La déduction des frais de la main-d'œuvre du revenu brut annuel des paysans est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : dépenses par allocation du verger à la main-d'œuvre contractuelle

Superficie	Revenu brut annuel	Premier sarclage	Deuxième sarclage	Part du collecteur par métayage	Total des dépenses effectuées	Part fixe du planteur
3 hectares	303 750 F CFA	72 000 F CFA	72 000 F CFA	101 250 F CFA	254 000 F CFA	49 750 F CFA
4 hectares	405 000 F CFA	96 000 F CFA	96 000 F CFA	135 000 F CFA	327 000 F CFA	78 000 F CFA
5 hectares	506 250 F CFA	120 000 F CFA	120 000 F CFA	168 750 F CFA	408 750 F CFA	97 500 F CFA

Source : Auteur enquête ; novembre 2019

Pour un producteur qui confie son verger de 4 hectares à un contractuel, ce sont 192 000 FCFA qu'il débourse annuellement pour le sarclage¹. Lorsqu'on tient compte de la collecte des noix de cajou par le système de métayage « Aboussan » où le contractuel prend le tiers (1/3) du revenu, ce même producteur perd 135 000 FCFA pendant la traite. Au total, c'est 327 000 FCFA que le producteur alloue à la main-d'œuvre contractuelle. Ainsi pour la campagne de 2019, un producteur d'anacarde de 4 hectares qui fait recours à la main-d'œuvre contractuelle enregistre un revenu annuel de 78 000 FCFA. Pour éviter ces fortes pertes économiques, la majorité des producteurs mobilise généralement la main-d'œuvre familiale et parfois les réseaux d'amitié. En outre, les élèves représentent une principale force de travail du pour des aînés sociaux et les aident à cette tâche durant les congés scolaires. Par ailleurs, compte tenu de la pénibilité de l'activité de sarclage, on observe de plus en plus l'utilisation de l'herbicide. Malheureusement, 95% des producteurs ne respectent pas les prescriptions de ces conseillers agricoles en ce qui concerne les mesures de sécurité pendant l'utilisation des produits. La faiblesse des revenus est mentionnée par les paysans comme principale raison du rejet de l'innovation comme le pense KONDE F., (producteur d'anacarde à Adikro) :

« Anacarde là, une seule personne ne peut pas entretenir ça, une seule personne ne peut pas ramasser aussi. On est obligé de prendre les gens pour travailler dedans et finalement tu te retrouves avec 90 000 F ou 100 000 F. Ce petit argent là, si on veut prendre aussi acheter engrais, pour prendre des gens pour faire le piquetage, pour faire trouaison, il va nous

¹Le sarclage d'un hectare s'élève à 24 000 FCFA et se fait en moyenne 2 fois par an.

rester combien ? Nous on préfère acheter herbicide parce que quant tu prends pour traiter ton champ, c'est comme si tu as mis engrais dedans »

KOFFI nous explique de façon claire à travers des exemples :

« On ne peut pas tout faire ce que conseiller agricole nous demande de faire. Chez nous comme ça, on fait le piquetage à 25 F par piquet, la trouaison aussi fait 50 F par trou. Pour un hectare, tu dépenses déjà 7 500 F et si on veut tenir compte de la nourriture qu'on leur donne ça fait plus que ça. N'oubliez pas que nous aussi on a des problèmes et que l'argent là doit nous servir aussi. C'est pour toutes ses raisons qu'on ne fait pas ce qu'ils nous apprennent là. »

Pour certains producteurs comme ASSAMOIH, les fluctuations des prix observés au cours des campagnes ne les encouragent pas à recourir aux techniques novatrices par ce qu'il peut provoquer des endettements :

« Moi je préfère ce que nos parents nous ont appris là parce que c'est plus économique. Si on veut faire ce que conseiller agricole nous apprend là, on risque de ne rien avoir dans d'autres saisons parce que anacarde là même on ne paye même pas bien. Tu vas t'endetter pour entretenir ton champ et les gens vont venir peser ton anacarde à 100 F ou à 125 F le kilo ça fait mal. »

Si les producteurs persistent dans leurs habitudes traditionnelles, c'est parce qu'ils cherchent à se mettre à l'abri des risques qui pourraient découler de l'application des techniques novatrices. En effet, les pratiques culturales des innovateurs sont modifiantes des savoir-faire traditionnels. Celles-ci imposent aux producteurs le strict respect du package technologique diffusé à travers des procédés comme : l'usage effectif du matériel végétal sélectionné, le respect des opérations telles que le piquetage, la trouaison et de la distanciation entre les plants, l'apport des intrants, le respect des opérations d'entretien, la réalisation de la bande pare-feu en fin de saison pluvieuse, etc. Or de façon générale, les producteurs se positionnent dans une logique de défense et de sécurisation de leurs intérêts. Drissa BALLO, Coordinateur du Projet de Conseil Agricole Anacarde de Bouaké, lui-même reconnaît les difficultés auxquelles sont confrontés les paysans :

« En fait il y'a des aspects de l'itinéraire technique qui sont coûteux pour le producteur, or nous savons tous que c'est ce qu'ils évitent au maximum. (...) ils doivent trouver des moyens de se rendre à l'ANADER pour se procurer de la semence sélectionnée, trouver des techniciens pour le piquetage et autre, vraiment c'est difficile pour eux... »

Dans une logique de sécurisation de leurs intérêts, les paysans rechignent à adopter les techniques culturales conseillées par les structures d'encadrement. Celles-ci se présentent comme des pratiques susceptibles de bouleverser les avantages et acquis qu'ils ont déjà à travers les pratiques agricoles traditionnelles.

IV. DISCUSSION

4.1. La résistance paysanne face à l'innovation culturelle

L'innovation agricole dans la filière anacarde connaît un véritable échec dans le milieu paysan. Pour ces populations du monde rural, ce nouveau contexte est facteur de contrainte multiple ; en raison des modifications qu'il induit dans l'organisation du travail et des interactions avec de nouveaux acteurs institutionnels. Comme dans toute phase de transition, toute innovation est vecteur de changement social. Or ce changement social ne saurait être effectif sans rencontrer une forme de résistance de la part du groupe social dans lequel il a lieu. En effet, s'approprier une innovation suppose l'abandon des pratiques culturelles traditionnelles. Dans ce milieu rural, le rapprochement des nouveaux acteurs institutionnels aux producteurs ruraux affecte les rapports entre ces derniers et leurs savoirs faire traditionnels. C'est d'ailleurs l'un des principaux facteurs à la base de l'échec des projets de développement initié dans le monde rural ; en raison des modifications structurelles et fonctionnelles dans le système traditionnel (ACHANCHO V., 2012). Au plan sociologique, les projets de développements ou bien plus, le transfert de paquet technologique au profit des producteurs sont considérés comme une innovation exogène. Or, lorsque l'innovation est impulsée de l'extérieur, elle rencontre une certaine méfiance ou même le rejet de la part du corps social concerné. Dans les zones concernées par l'étude, cette forme d'innovation contribue ainsi à perturber, voire à bouleverser les normes socio-culturelles établies par les producteurs d'anacarde.

Dans un contexte de vulgarisation de l'innovation agricole et donc de changement dans le monde rural, l'action du paysan est supportée par une rationalité dans sa décision. Cette rationalité dépend toujours de la diversité des préférences du producteur. C'est pourquoi, ROUSSY C. et al (2015) soutiennent que les taux d'adoption et les facteurs influençant la décision d'adopter une technologie agricole varient fortement entre les producteurs en raison de l'hétérogénéité de leurs préférences. Pour donc comprendre

cette motivation paysanne, la théorie du choix rationnelle de BECKER G. (1976 *op cit*) s'est avérée importante. Lorsqu'on accorde cette théorie à l'action du paysan, on comprend que la décision d'adopter l'innovation s'effectue en fonction d'un raisonnement logique. Le comportement rationaliste dans cette dynamique est supporté par un calcul : coût-bénéfice. Les pratiques paysannes procèdent donc de choix et de décisions qui sont tributaires de l'exploitation dans son ensemble et associées à des objectifs et à des situations toujours contextualisées ; c'est-à-dire, attachée à l'histoire des sociétés (CHAUVEAU J-P., 1997). Partant, toute technique novatrice en marge des normes socio-culturelles court le risque de n'être adoptée parce qu'elle se présente comme susceptible de générer des risques et incertitudes au niveau des acteurs. Pour éviter les effets pervers que comporte l'innovation, les paysans règlent leur conduite en fonction d'un raisonnement fondé sur les logiques de choix raisonné. En effet, tout individu dispose d'une marge de manœuvre qui lui permet de choisir la solution la mieux adaptée à ses objectifs (CROZIER M. 1963). La liberté (de choisir ce qui est bien pour moi) et l'autonomie sont les biens placés au-dessus de tous les autres. C'est ce qui invite COMMETTI H. (2013 : p 45) à signifier que « *les acteurs agissent selon des règles et non selon des faits* ».

L'innovation se définit comme « *création d'une combinaison nouvelle d'éléments et est par lui-même objet d'enjeux de lutte* » (LAVIGNE DEVILLE Ph., 1994 : p12). Dans un contexte d'intérêt menacé, les producteurs tentent de conserver leurs positions face aux logiques des innovateurs. En effet, les pratiques culturelles paysannes reposent en grande partie sur des systèmes traditionnels. Or la situation actuelle impose aux agriculteurs le changement des itinéraires de production et cela implique ; dans le cadre de la présente étude, des bouleversements sociaux qui ne les encouragent pas à adhérer à l'innovation. La principale difficulté d'adoption des pratiques culturelles novatrices se pose donc en termes de sécurisation ou de conservation des priviléges dont bénéficient les producteurs. Cette réaction de répulsion repose sur des facteurs multiples ; parmi lesquels on peut citer : le coût, l'instabilité des prix bord-champ, la durée de travail à consacrer à l'application des nouvelles techniques culturelles. Cette volatilité que l'innovation invite SIBELET N. (1995) à soutenir que les producteurs ne se sentent pas concernés par l'innovation parce qu'elle ne leur sert pas de stratégie sociale ou économique.

4.2. Des contraintes du marché de l'anacarde au développement du vivrier

L'un des principaux problèmes de l'agriculture d'exportation des pays du tiers monde est la difficulté d'accès au marché. Les producteurs d'anacarde n'échappent pas à cette donne. En effet, comme dans toutes les campagnes, le prix bord-champ fixé connaît une tendance baissière jusqu'à la fin de la traite. Dès lors, les producteurs de noix de cajou du département de Bouaké sont de plus en plus vulnérabilisés. Au cours de la campagne de 2019, le prix bord-champ y a varié de 500 FCFA à 75 FCFA le kilogramme. Cette mévente de la production tend donc à affaiblir le pouvoir d'achat des paysans. La situation socio-économique de la Côte d'Ivoire depuis la sortie de crise militaro-politique de 2002 à 2011 fait observer une flambée des prix de denrées alimentaires. Dans ce contexte de mévente de la noix de cajou et de hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché national, les producteurs d'anacarde adoptent une stratégie d'extension des surfaces cultivées mais s'intéressent surtout au vivrier. De fait, cette instabilité des prix des produits d'exportation décourage la culture anacardière au profit le du vivrier. Pour ZAMBLE C. (2015) cette instabilité des prix de la noix de cajou entrave le financement du développement des pays producteurs ; d'autant plus que leur croissance économique est liée aux recettes d'exportation.

Face à la forte demande de denrées alimentaires sur le marché national, les paysans des localités étudiées s'intéressent de plus en plus au vivrier. De fait, cette hausse des besoins alimentaires en Côte d'Ivoire et singulièrement dans les centres urbains s'explique surtout par l'urbanisation rapide estimée à 2,6% par an (INS, 2014). CHALÉARD J-L (2005) estime à cet effet que les besoins alimentaires du pays influencés par une forte démographie surtout dans les zones urbaines favorisent de plus en plus le marché du vivrier au détriment des produits d'exportations dont l'anacarde.

En outre, la baisse régulière des prix de la noix de cajou et le coût du travail dans la culture anacardière jouent en défaveur des revenus des paysans. C'est d'ailleurs ce contexte qui explique en particulier l'intérêt des paysans pour le vivrier. Ainsi, compte tenu des exigences de l'innovation et de l'apport financier de l'anacarde, les producteurs s'adonnent à la production vivrière qui en plus d'assurer leur alimentation procure des revenus substantiels sur toute l'année. Dans cette mesure, adopter l'innovation dans la culture de l'anacarde affecte largement le temps de travail consacré au vivrier et au maraîcher. C'est en ce sens que CHALÉARD J-L (2005, *op cit*) a affirmé que contrairement aux produits industriels, les produits vivriers permettent aux ménages « *d'avoir accès à une source de revenus certes modeste, mais régulière* ». Dans cette même veine, PHILIPE M. (2010) soutient que la principale incitation des producteurs à s'adonner davantage à la production vivrière réside essentiellement de la facilité de l'écoulement de leur produit sur le marché national. Cependant, pour mieux préserver leur patrimoine foncier, les paysans adoptent une stratégie de captation du foncier en associant l'anacardier au vivrier. En plus de cette forme d'appropriation individuelle du

foncier, ils procèdent également à des extensions des parcelles cultivées. Par cette stratégie d'extension des exploitations, les producteurs ont l'assurance de hausser leur revenu sans avoir recours à l'innovation culturelle. Toutefois cette pratique agricole extensive en association avec l'anocardier est dévoreuse d'espace et a pour conséquence la réduction des terres vivrières. Cette situation peut ainsi entraîner une « *indisponibilité foncière pour les cultures vivrières* » (NASSA D. et AKABLAH T., 2018). Face à cette crise alimentaire, le producteur doit en contrepartie allouer la grande partie de son revenu à l'exportation de denrées alimentaires. C'est d'ailleurs un facteur qui accentue la vulnérabilité des producteurs d'anacarde dans le département de Bouaké et principalement ceux des sous-préfectures de Brobo, Adikro et Diabo.

V. CONCLUSION

La production vivrière et anacardière connaît aujourd'hui un développement remarquable dans le département de Bouaké. Compte tenu de l'importance économique de l'anacarde ces dernières décennies, les producteurs procèdent en son association avec le vivrier et en l'extension de leurs superficies cultivées. En effet, tout comme le cacao et le café, l'anacarde est une culture d'exportation dont le prix d'achat est relativement intéressant sur le marché national et international. Quant au vivrier, il garantit non seulement la sécurité alimentaire mais également une source de revenu important sur toute l'année. A travers cet article, il a été question d'analyser l'impact de la production vivrière sur l'adoption des techniques novatrices introduite par les structures d'encadrement dans la production anacardière. Tout en mobilisant le questionnaire et le guide d'entretien dans le cadre de la collecte des données empiriques, l'étude a montré que les techniques culturales novatrices ne rencontrent pas d'adhésion parce qu'elles coûtent cher aux producteurs. En outre, ces techniques restent peu sécurisantes mais contraignantes en termes de temps de travail et d'argent pour les paysans. À l'analyse il ressort que les techniques culturales novatrices dans l'exploitation anacardière sont pour les producteurs des facteurs de bouleversement social et économique. De plus, même si l'anacarde constitue une moyen d'appropriation individuelle du foncier, elle n'en demeure pas moins un facteur de réduction des terres vivrières ; comme cela est le cas au Sud-Est de la Côte d'Ivoire.

RÉFÉRENCES

- [1] ACHANCHO V. 2012. *Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun*. Thèse pour l'obtention du grade de docteur en Sociologie, option Sociologie du développement. Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), 416 p.
- [2] BECKER G.S., 1976. *The Economic Approach to human Behavior*, Chicago, University of Chicago Press, 314 p.
- [3] CHALEARD J-L. 2005 « Marché et vivrier marchand en Afrique occidentale : le cas de la Côte d'Ivoire » Histoire et Géographie n° 379, pp 111-122.
- [4] CHAUVEAU J-P. 1997. « Des “Stratégies des agriculteurs africains” au “raisonnement stratégique” : histoire et remise en question d'un concept pluridisciplinaire. » In *Thème et variations : nouvelles recherches rurales au sud*, vol. (Colloques et Séminaires [FRA]) - Dynamique des Systèmes Agraires : Séminaire, 1995, C. Blanc-Pamard & J. Boutrais, eds. ORSTOM, Paris, pp. 179-217.
- [5] COMMETTI H., 2013. « De la théorie néolibérale » In *cahiers philosophique*. N° 133, pp 41-64.
- [6] CROZIER M., 1963. « Le phénomène bureaucratique. » Le seuil Paris.
- [7] GIEZENDANNER F.D., 2012. CMS-SPIP. Taille d'un échantillon aléatoire et marge d'erreur. <http://icp.ge.ch/sem/cms-sip/spip.php?article1641> consulté le 7 janvier 2020
- [8] INS, 2014. Recensement Général de la Population et de l'Habitat : résultats définitif RGPH.
- [9] http://www.ins.ci/n/index.php?option=com_content&view=article&id=84:indicateurs-demographiques&catid=48:isd consulté le 29 octobre 2020.
- [10] KOFFI Y.J.J., 2005. *Impact socio-économique et écologique de la culture de l'anacarde dans*
- [11] *la région du Zanzan (Nord-est de la Côte d'Ivoire)*. Mémoire de DEA en géographie
- [12] *rurale*. Codesria bibliothèque, 58 p.

- [13] LAVIGNE DEVILLE Ph., 1994. *Migration internationale, restructuration agraire et dynamiques associatives en pays noninké et haalpulaar (1957-1990) : essai d'anthropologie sociale et du développement*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS-Marseille, 420p.
- [14] NASSA D. et AKABLAH T., 2018. « Agriculture péri-routière, une alternative à l'indépendance alimentaire : l'exemple de l'axe Abidjan-San-Pedro en Côte d'Ivoire », *Espace populations sociétés*. <http://journals.openedition.org/eps/8295>; DOI : consulté le 21 février 2020
- [15] PHILIPE M. 2010. *Production et ravitaillement en produits vivriers du district d'Abidjan*. Mémoire de DEA université Félix Houphouët Boigny.
- [16] SIBELET N. 1995. *L'innovation en milieu paysan ou la capacité des acteurs locaux à innover en présence d'intervenants extérieurs*. Thèse pour l'obtention du titre de docteur de l'Institut national agronomique Paris-Grignon, 295 p.
- [17] ZAMBLE C., 2015. *Impact du changement de politique agricole dans la filière cacao en Côte d'Ivoire : analyse de son évolution*. Mémoire de Maîtrise en étude internationales. Québec, Canada. 74 p.